

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE DIX-SEPT AOUT

A la requête de la COOPERATIVE AGRICOLE PROVENCE LANGUEDOC (CAPL), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 775 713 852, dont le siège social est 92 Rue Joseph Vernet 84000 AVIGNON, agissant poursuites et diligences de ses Représentants Légaux en exercice, y domiciliés es-qualité.

Ayant pour Avocats Maître Guillaume FORTUNET du Barreau d'AVIGNON, et Maître Philippe RAFFAELLI du Barreau d'AIX EN PROVENCE.

EN VERTU d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE en date du 2 Février 2017, signifié le 6 Mars 2017, et actuellement définitif.

Ledit jugement ordonnant notamment la vente sur licitation aux enchères publiques à la barre du Tribunal de Grande Instance d'AIX EN PROVENCE, de la parcelle cadastrée Section CM N°188 sise à 13130 BERRE L'ETANG Chemin des Grands Lots, appartenant XXX

Je, Maître Laurent SCHELOUCH, Huissier de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L. LEX JURIS, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal d'Instance de MARTIGUES, en résidence à BERRE L'ETANG, y demeurant 394 Avenue Lazare Ponticelli et des Poilus de la Guerre 14-18 (13130),

Certifie m'être rendu ce jour **DIX-SEPT AOUT DEUX MILLE DIX-SEPT à 13130 BERRE L'ETANG Chemin des Grands Lots**, au-devant de la parcelle de terre cadastrée Section CM N°188.

Cette parcelle est constituée d'un terrain nu sur lequel figurent quelques serres à l'état d'abandon.

Elle dispose d'une superficie de 1ha et 50a.

J'ai pris TROIS clichés photographiques ci-après annexés que je certifie exacts et conformes à mes opérations de ce jour.



Tels que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent, et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, droits et facultés quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve.

De tout quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

COÛT : TROIS CENT EUROS 20 CTS

Coût du présent acte :

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Emolument a.R444-3 C.Com..... | 220.94 |
| Frais de déplacement a.A444-48... | 7.67 |
| Photos..... | 9.15 |
| | ----- |
| SOIT..... | 237.76 |
| T.V.A. à 20 %..... | 47.55 |
| | ----- |
| TOTAL..... | 285.31 |
| Taxe forfaitaire a.302 bis Y CGI... | 14.89 |
| | ----- |
| T.T.C..... | 300.20 € |



